

*L'ajournement*

contré les parties les 16 et 17 décembre 1991, mais il n'y a pas eu d'entente.

Les rencontres avec le médiateur ont repris le 16 janvier 1992, cette fois à la demande du syndicat. Comme le ministre l'a indiqué, les parties intéressées devraient demander au médiateur d'intervenir. Après trois jours de négociations intensives, la Monnaie Royale canadienne a fait une offre que le syndicat a accepté de soumettre au vote de ses membres le 20 janvier 1992. L'offre ayant été rejetée par les membres du syndicat, l'arrêt de travail est donc maintenu.

Les parties se sont rencontrées ensuite directement les 24 et 25 janvier, mais malheureusement leurs discussions n'ont pas abouti à une entente.

À l'issue de nouveaux entretiens, les membres du syndicat diront ce soir, au moyen d'un vote, s'ils approuvent la dernière proposition de la direction. Nous avons cru comprendre que le comité de négociation du syndicat recommandera aux membres d'approuver la proposition; si la convention est ratifiée, tous les membres des unités de négociation à Winnipeg et à Ottawa seront rappelés au travail à Winnipeg dans les 48 heures suivant la ratification. À Ottawa, les syndiqués seraient rappelés dans les 2 ou 3 jours suivant la ratification.

Nous voulons remercier la députée de son intérêt. Nous sommes certainement intéressés à voir la fin de cet arrêt de travail dans les plus brefs délais.

## LE SERVICE DE TRAVERSIER

**M. Lawrence McAulay (Cardigan):** Monsieur le Président, je me fais un plaisir d'exprimer les inquiétudes de mes électeurs à la Chambre. Mon intervention d'aujourd'hui fait suite à une question que j'ai posée en octobre dernier à la ministre d'État chargée des Transports au sujet d'un service de traversier dans ma circonscription. Il s'agit d'un lien très important avec le continent, et je voudrais donner à la Chambre plus d'information sur le sujet.

En mai 1988, le ministre des Transports de l'époque est venu annoncer dans l'Île-du-Prince-Édouard la construction d'un nouveau traversier devant assurer la liaison entre Wood Islands et Caribou, et son entrée en service pour 1990. Or, il semble qu'aussitôt que l'Île-du-Prince-Édouard eut envoyé quatre députés libéraux à Ottawa, le gouvernement ait commencé à se traîner les pieds.

Après que j'eus adressé de nombreuses lettres à trois ministres des Transports, le gouvernement a finalement accordé un contrat pour la construction d'un nouveau traversier qui ne devait cependant entrer en service que trois ans plus tard que prévu. En septembre dernier, le ministre des Transports a répondu à une lettre dans laquelle je soulevais certaines questions au sujet des

répercussions que l'établissement d'un raccordement permanent pourrait avoir sur le service de traversier de Wood Islands. Je demandais plus précisément qu'on ne réduise pas les subventions d'exploitation de ce service et que le gouvernement s'engage définitivement à maintenir le service de traversier.

Le ministre écrivait dans sa lettre qu'il n'était pas en mesure de s'engager définitivement à maintenir le service de traversier entre Wood Islands et Caribou. Il ajoutait qu'on ne prendrait pas de décision à la hâte. Dans ce contexte, j'ai demandé à la ministre d'État chargée des Transports qu'elle donne l'assurance d'un service permanent de traversier pour Wood Islands, dans l'Île-du-Prince-Édouard. La ministre a répondu: «Je ne ferai pas de promesse définitive à cet égard, mais je promets d'étudier la situation.»

En termes simples, les promesses ne suffisent pas. Le gouvernement n'a pas à y regarder de plus près. Il doit simplement donner aux gens de l'Île-du-Prince-Édouard, aux gens de Cardigan, les garanties dont ils ont besoin pour planifier l'avenir financier de l'est de l'île. Comment peut-on planifier des affaires qui nécessitent des services de transport quand le gouvernement ne veut pas dire si le service nécessaire sera là ou non dans dix ans?

Nous sommes actuellement à un carrefour à l'Île-du-Prince-Édouard. Le gouvernement a accepté trois propositions pour la construction d'un lien fixe. Après que le ministère des Travaux publics aura fait une analyse des coûts en cause et qu'il aura accepté une soumission, la construction de ce lien fixe commencera. Le gouvernement de l'île a dit clairement que 10 conditions doivent être satisfaites avant qu'il donne son approbation finale.

Avant que le gouvernement fédéral adjuge un contrat, j'estime qu'au moins trois exigences doivent être satisfaites. Les services de traversier de Wood Islands—Caribou doivent être maintenus et mis à jour, ce qui veut dire aucune diminution de la subvention pour frais d'exploitation.

Les pêcheurs doivent être dûment indemnisés pour toute perte causée par la construction et l'exploitation du lien fixe. Le gouvernement fédéral doit veiller à réduire au minimum l'incidence environnementale globale.

Voilà quelles sont mes préoccupations en tant que député de Cardigan. La réponse que le ministre m'a donnée en octobre n'était pas satisfaisante. J'espère que la réponse que le gouvernement me donnera cette fois-ci ira plus loin et qu'elle calmera les inquiétudes de mes électeurs et nous donnera une certaine garantie quant à la construction d'un lien avec la terre ferme.

**M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur le Président, depuis une cinquantaine d'années, lorsqu'il n'y a pas de glaces,